

# L'inspection

# Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 52 9 décembre 1998

Nota : à compter de Janvier 1999, le bulletin ne sera adressé qu'aux seuls adhérents.

# Frais de déplacement : action avec la FEN Réorganisation des académies : des inquiétudes

Le sommaire complet est en page 3

#### L'inspection n° 52

Directeur de la publication : Michel LE BOHEC

Maquette : Daniel GAUCHON
Commission paritaire : 3 323 D73 S

ISSN : 1251-2028

Imprimerie et photocomposition: **FEN** Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél: 01 43 22 68 19

# **Editorial**

Alors que nous nous apprêtons à fêter Noël et la naissance d'une nouvelle année, force est de constater que les réponses qui ont été apportées à nos attentes sont encore très limitées et largement insatisfaisantes.

Bien sûr, toutes les anomalies que nous dénonçons jour après jour sont maintenant bien connues de nos interlocuteurs ministériels qui savent qu'ils ne pourront différer très longtemps les réponses.

Une table ronde devrait, dans les jours à venir, étudier la situation de ceux qui ont en charge non seulement l'inspection des personnels et l'évaluation des établissements, mais aussi, pour partie, l'évolution du système éducatif.

Que l'année à venir nous permette, par la clarification de nos missions et par l'attribution des moyens correspondants, de contribuer au mieux à la réussite de l'ensemble des élèves qui nous sont confiés, et nous apporte, par l'évolution de nos carrières, la juste reconnaissance de notre engagement.

Que chacun passe, auprès de ceux qui lui sont chers, de bonnes fêtes de fin d'année.

Michel LE BOHEC le 4 décembre 1998

Pour 1999 le Bureau National vous présente ses meilleurs voeux.

# **AGENDA**

#### 16 novembre

- \* Editions FOUCHER / rencontre en vue publication prochain Annuaire (P. ROUMAGNAC)
- \* MEN / Audience auprès de M. CYTERMANN directeur adjoint Cabinet Cl. ALLEGRE. Délégation conduite par Jean-Paul ROUX (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC)

#### 17 novembre

\* LYON / INTEFP / Rencontre avec les Inspecteurs Hygiène et Sécurité (M. LE BOHEC)

#### 18 novembre

\* Réunion Section académique de MONTPELLIER (M. LE BOHEC – R. HASIAK – B. DE GUNTEN )

#### 18 - 19 novembre

\* COMPIEGNE/ Colloque organisé par les CEMEA sur le thème : " *Elève aujourd'hui, citoyen demain ".* Participation de H. QUINIO, RD de l'Oise, au titre du SI.EN.

#### 24 novembre

\* FEN / Réunion des Trésoriers des Syndicats nationaux : fixation du taux des cotisations fédérales. (R. HASIAK)

#### 25 et 26 novembre

\* BUREAU NATIONAL

#### 3 décembre

- \* FEN / Réunion sur la mise en place des C.E.L. (M. LE BOHEC)
- \* FEN / Centre de Recherche / Exposé de M. Louis LEGRAND (IGEN) sur « Donner un sens aux apprentissages » suivi d'un débat avec M. Jean FERRIER (IGEN), auteur du rapport « Améliorer l'efficacité de l'école primaire » établi à la demande de Mme S. ROYAL. (M. LE BOHEC)

#### 4 décembre

\* MEN / Audience SI.EN auprès de Mme GILLE – Directrice / DPATE (M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – R. HASIAK – P. ROUMAGNAC)

#### 11 décembre

\* MEN / CAPN Inscriptions au tableau d'avancement à la horsclasse des IEN (M. LE BOHEC – M.P. COLLET - R. HASIAK – B. LESPES – M. LEVEQUE – P. ROUMAGNAC et deux experts : A. MOSSE, responsable académique Créteil et E. WEILL, responsable département Yvelines)

#### 14 décembre

\* FEN / Exécutif fédéral national (M. LE BOHEC)

#### Communiqué de presse de la FEN

# Non à la politique de la chaise vide face au Front National!

En raison de la multiplication des perturbations provoquées par les représentants du Front national élus au sein des conseils d'administration des établissements de l'Education nationale, et des réactions diverses associées à leur présence, la FEN tient à rappeler ses positions.

Après qu'elle eut recommandé de boycotter la première séance des instances, la FEN avait, dès le mois de mars 1998, demandé à ses sections de manifester une vigilance constante par leur présence combative aux séances suivantes afin de ne pas laisser le terrain aux idées de l'extrême-droite.

Face à l'idéologie du Front national, à sa nature raciste et xénophobe, à son déni intolérable des principes démocratiques, à son affront permanent aux valeurs d'un Etat républicain, il n'est pas de pire politique que celle de la chaise vide qui vaut renoncement et abdication.

C'est pourquoi, dans toutes les instances, qu'elles soient consultatives, comme les conseils départementaux et académiques de l'Education nationale (CDEN, CAEN), ou décisionnelles, comme les conseils d'administration des établissements (collèges, lycées, universités), la FEN continuera à appeler les représentants des personnels à siéger pour défendre les valeurs universelles et laïques de la République.

Paris, le 17 novembre 1998

# DRH..... Devrions Retrouver l'Homme...

Je ne partage guère les idées de M. François MICHE-LIN, patron paternaliste clermontois, mais une interview donnée au journal <u>La Montagne</u>, pour la sortie de son livre "Et pourquoi pas ", me conduit à vous proposer ces quelques lignes.

L'école singe l'entreprise commerciale. On n'entend plus parler que de rentabilité, contractualisation, restructuration...

Chaque rectorat, chaque inspection académique se dote d'une DRH (Direction des Ressources Humaines).

Le choix des mots n'est jamais innocent. François MI-CHELIN s'interroge à juste titre sur le terme DRH.

L'homme ne serait-il plus qu'une simple <u>ressource</u> à utiliser et à exploiter ? Lorsqu'on employait le terme " direction des <u>Personnels</u>", on trouvait le mot " <u>personne</u> " qui impliquait la prise en compte des prodigieuses richesses individuelles de chacun. Il existait des personnes avec leurs défauts et leurs qualités, et l'on pouvait rechercher les conditions nécessaires pour que ces qualités se renforcent et ces défauts diminuent.

Mais nous voilà dans l'ère d'une école marchande, où tout se vend, les services des CDDP et CRDP à leurs clients, écoles et enseignants, les formations des GRETA soumises plus que jamais aux lois du marché et même les Hommes devenus de simples R (Ressources), par le biais des listes d'aptitude ou de "concours" nouveau modèle.

Il faut se " vendre ", si possible en écrasant le voisin, rédiger de belles lettres de motivation, se préparer à des " entretiens ", avoir le bon profil, se mettre en avant...

C'est le règne du " moi je...", des courtisans, du " fait du prince " érigé en principe, de l'hypocrisie permanente, des postes " à profil " créés dès le départ pour le " protégé " de tel ou tel, et comme l'écrit un collègue, le " raffinement dans l'arbitraire ".

Et parallèlement, on nous parle d'éducation à la citoyenneté!

Je préférerais la lettre de Jules Ferry aux instituteurs (où le principe était celui de confiance faite à l'ensemble des personnels, et non celui de "l'exceptionnel", qualitatif attribué à quelques jeunes loups aux dents longues, dont le "mérite" consiste bien souvent à écraser les petits copains en s'appropriant le travail des autres...) et <u>l'Education Morale</u> et civique.

L'école marchande, l'école spectacle avec publicités radiotélévisées, ne me convient guère, j'aspire à ce que l'école retrouve la voie de l'universel et de l'humanité.

Devrions Retrouver l'Homme!
N'est-il pas?

Daniel GOULEME IEN Aurillac II

# Sommaire

Agenda	page 2
Face au Front National	page 2
DRH	page 3
Audience DPATE	page 4
Lettre au Ministre	page 5
Chiffrage du Ministère	page 6
Hors classe IA-IPR	page 6
Frais de déplacement	pages 6-7
Réorganisation des académies	pages 8-9
Rapport Ferrier	page 12
Un rapport controversé	page 13
Bilan de CFA	page 13
Les pensions des IEN	page 13
Table ronde Chefs d'établissement	page 14
Pas une classe sans enseignant	page 14
Traitements au 1/11/98	page 15
Les langues vivantes	page 16

# Communiquer avec le



Tél: 01 43 22 68 19 Fax: 01 43 22 88 92

Minitel: 3615 FEN code INS

(mise à jour chaque jeudi)

Internet / Mél : sien@fen.fr

# Compte rendu de l'audience

accordée par Béatrice GILLE, directrice de la DPATE, à une délégation du SI.EN-Fen, le 04/12/98

Représentants du SI.EN-Fen: Michel LE BOHEC, Renée HASIAK, Marie-Paule COLLET, Patrick ROU-MAGNAC

Représentants de l'administration : Mme GILLE, M. CUISINIER, M. PRESSAC, MIe MAES

Réunion dense au cours de laquelle de nombreux problèmes ont été abordés, dans le cadre d'échanges parfois fermes, mais avec une ambiance globalement détendue.

Diverses questions concernant la situation personnelle de collègues (problèmes liés à des indemnités mal ou non perçues, ambiguïté dans les missions, problèmes avec la hiérarchie...) ont été traitées. Les intéressés seront informés par courrier des réponses apportées et des évolutions à prévoir.

D'autres questions, d'ordre général, ont permis d'obtenir des réponses qui ne nous satisfont pas toujours, mais qui ont le mérite de préciser les choses, même si quelques points restent encore assez flous. Ainsi, nous avons demandé comment les IEN postulant à la liste d'aptitude IPR-IA et ayant un double avis "Très favorable" avaient été départagés. C'est " la lecture mot à mot des appréciations des recteurs " (sic) qui a éclairé les propositions de l'administration. Inutile de dire que cette approche totalement subjective ne saurait nous satisfaire. Nous aurons donc à revenir à la charge ultérieurement pour réclamer la mise en œuvre de critères objectifs qui assureront l'équité de traitement attendue par les IEN.

#### Liste IPR-IA

Nous sommes aussi revenus sur la situation de deux collèques, initialement inscrits sur la liste d'aptitude publiée au B.O.E.N., qui ont été radiés parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions prévues. Nous avons souligné notre étonnement, car il est apparu que d'autres cas de cette nature s'étaient présentés lors des deux dernières années, sans que ceci n'ait porté ultérieurement préjudice aux IEN retenus. L'administration a reconnu qu'il y avait eu des erreurs de sa part ; lesdites erreurs ne peuvent avoir d'incidence sur la situation des collègues nommés au titre de 96 et de 97, puisqu'ils ont déjà reçu leur arrêté; en revanche, les arrêtés au titre de 98 n'étant pas signés, il était parfaitement légitime -aux yeux de l'administration- de déclasser les IEN ne remplissant pas les conditions fixées à la date voulue. Pour éviter qu'une telle situation se reproduise, un contrôle plus strict sera mis en place dès l'an prochain. Nous avons fait observer que les deux collègues impliqués étaient des IEN ET, ce qui accroît encore le déséquilibre entre les spécialités (voir l'article de Marie-Paule COLLET dans le bulletin précédent).

#### Stagiaires

Pour ce qui concerne les stagiaires, le décret leur permettant de bénéficier de l'effet financier d'une promotion en cours de stage est encore dans le circuit des signatures. Il ne devrait plus tarder, mais il est d'ores et déjà possible de confirmer que son application sera rétroactive au 1er jan-

vier 1998. Ainsi, un collègue stagiaire ayant bénéficié d'une promotion depuis cette date en tirera tout le profit attendu, en revanche, un stagiaire ayant bénéficié d'une promotion avant le 1er janvier 1998 n'en percevra les effets qu'à compter de cette même date.

#### Hors classe IEN

La majeure partie de l'entretien a été consacrée (actualité oblige) à la réflexion sur l'élaboration du tableau d'avancement à la horsclasse au titre de 1999.

Nous avons tout d'abord rappelé notre volonté de voir la hors-classe devenir un prolongement normal de la carrière de tout IEN n'ayant pas démérité ce qui est, selon nous, le cas le plus général. Nous avons aussi précisé que ceci ne serait possible que si des critères objectifs, quantifiables, clairement identifiés et connus de tous, étaient appliqués pour l'établissement de ce tableau d'avancement.

En nous appuyant sur des exemples issus des travaux des commissaires paritaires du SI.EN-Fen au sein des CAPA, nous avons pu dénoncer les dérives locales et le manque de fiabilité du dispositif d'évaluation initié cette année. Nous ne sommes pas opposés -bien au contraireau principe d'une évaluation des IEN, mais nous récusons à la fois sa forme actuelle et son utilisation exclusive pour le passage à la hors-classe. Le thème de notre congrès nous permettra de revenir sur ce point et de déterminer ce que devraient être pour nous l'évaluation des IEN et son champ d'application.

Nous avons insisté sur le

caractère inique du traitement académique des promotions. La stratégie actuelle qui consiste à saupoudrer le territoire pour éviter qu'un mécontentement n'apparaisse ici ou là ne contribue qu'à masquer le caractère arbitraire des choix opérés. Il engendre aussi, inévitablement, des incompréhensions et des rancoeurs qui ne servent pas le service public d'éducation. Seul un traitement national permettrait d'envisager l'équité attendue. Est-ce à dire dès lors -comme semble le penser l'administration- que les travaux des CAPA perdraient leur sens? Sûrement pas : les CAPA permettraient d'étudier les situations au cas par cas et assureraient ainsi, au plus près du terrain, une gestion cohérente de chacune d'entre elles.

#### CAPN 11 décembre

Si nous avons eu l'impression que l'administration était assez sensible à certains de nos arguments, nous sommes sûrs que bien du chemin reste encore à parcourir. Quoiqu'il en soit, nous veillerons le vendredi 11 décembre (date de la CAPN) à faire valoir, autant que possible, les éléments du barème syndical, tel qu'il a été arrêté lors de notre congrès de Créteil.

L'administration interrogée nous a apporté, d'autre part, deux informations essentielles : tout d'abord, l'intégration au sein de la hors-classe des collègues inscrits au tableau d'avancement se fera au fil de l'année, en fonction des postes qui se libéreront. Cette démarche, la plus favorable au personnel, est celle qui était appliquée précédemment, et qui avait été remise

en cause par le contrôleur financier pour le passage à la hors-classe au titre de 1997. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce retour à une souplesse fonctionnelle (et qui nous semble logique au plan économique : un poste budgétaire se libérant, il est occupé au plus vite).

Moins satisfaisant : la liste principale, au titre de 1999 ne comportera que 63 noms (39 départs à la retraite, 20 postes correspondant à des passages dans le corps des IPR-IA, et 4 reliquats); la liste supplémentaire ne concernera donc, pour sa part, que 21 collègues. Inutile de dire que dans de telles conditions nous nous montrerons particulièrement attentifs à la situation de nos collègues les plus âgés (nés en 1942 et avant) remplissant les conditions statutaires pour le passage à la hors-classe.

Précisons enfin que nous avons rappelé à l'administration—qui en doutait— que nous étions le seul syndicat de la FEN à représenter les inspecteurs (IEN et IPR-IA). Certains se plaisent peut-être à entretenir un flou sur cette question.

Patrick ROUMAGNAC

# Une démarche soutenue par notre fédération



PARIS, le 18 novembre 1998

Réf.JPRX/AT/1091

Claude ALLEGRE Ministre de l'Education nationale 110, rue de Grenelle 75007 – PARIS

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises, lors des audiences que la FEN et le SIEN ont eues à votre Cabinet, il leur a été déclaré que le dossier des corps d'encadrement serait ouvert au cours de cette année scolaire.

L'évolution actuelle du système éducatif interroge les inspecteurs sur leur place au sein de ce système. Cette interrogation porte aussi bien sur leurs missions, leur évaluation que sur leur carrière. Vous savez l'intérêt que portent ces collègues à la transformation du système éducatif. Leurs missions sont au cœur de ces enjeux.

Il est donc indispensable, conformément aux déclarations faites, qu'une teble ronde ou un groupe de travail soit constitué afin que ces points puissent être débattus et la situation des corps d'inspection clarifiée et cela le plus rapidement possible. Votre réponse est attendue par une profession inquiète et dont vous connaissez l'attachement au service public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Jean-Paul ROUX Secrétaire général de la FEN

Michel LE BOHEC
Secrétaire général du SIEN-FEN

48 RUE LA BRUYÈRE 75440 PARIS CEDEX 09-TÉLÉPHONE : 01 40 16 78 00 - TÉLÉCOPIE : 01 40 16 78 99 - http://www.fen.fr

# Evolution de carrière : le chiffrage du Ministère

La direction des affaires financières a chiffré le coût de deux hypothèses d'évolution de la carrière des I.E.N.

Les écarts au sein de chacun des chiffrages nous donnent à penser que la réalité est sans doute au milieu.

Il ne s'agit que d'études financières qui n'engagent pas le ministère. Il nous appartient d'agir pour que l'une de ces hypothèses devienne réalité.

Les décisions qui s'imposent devront être prises au cours de cette année scolaire, nous y veillons.

Dans le projet de budget pour 1999, sont ouverts : 1 285 emplois de classe normale (coût d'emploi : 224 681 F); 625 emplois de hors classe (coût d'emploi : 264 194 F).  $1^{\underline{\text{ere}}}$  hypothèse : remplacer les actuelles classe normale (IB 416 – IB 901) et hors classe (IB 612 – IB1015) par une classe unique (IB 416 – IB 1015, coût d'emploi : 239 668 F)

Selon le mode de calcul, la fourchette varie de 3,93 MF à 37,04 MF.

<u>2ème hypothèse</u>: revaloriser l'indice terminal de la classe normale à l'IB 1015 (coût d'emploi : 239 668 F) et l'indice terminal de la hors-classe à la hors-échelle A (coût d'emploi : 281 222 F). Par hypothèse, le pyramidage est maintenu inchangé.

Selon le mode de calcul, la fourchette varie de 29,90 MF à 66,45 MF.

Extrait du <u>Journal Officiel</u> Assemblée nationale du 9 novembre 1998, p. 6147

Enseignement : personnel (frais de déplacement – montant)

16870. - 13 juillet 1998. - M. Claude Birraux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'absence de revalorisation des indemnités de déplacements des conseillers pédagogiques. En effet, ces professionnels sont amenés dans le cadre de leurs missions à remplir des tâches variées et de plus en plus nombreuses alors même que les indemnités de déplacement prévues à cet effet sont en régression depuis plusieurs années. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer cette situation préjudiciable au bon fonctionnement du service public de l'éducation.

Réponse. - Inscrites sur un chapitre à crédits limitatifs, les dépenses de déplacement ne peuvent dépasser les possibilités ouvertes sur le chapitre et la ligne correspondants. Ainsi, une annulation de crédits budgétaires intervenue en fin de gestion 1996, et en 1997 (8,5 %), n'a pas permis de couvrir en totalité la dotation initiale des services académiques. La loi de finances 1998 a, malgré les contraintes économiques, préservé ces crédits qui ont été maintenus à leur niveau initial de l'exercice 1997. Les déplacements des personnels et le remboursement des frais y afférant constituant une préoccupation des services ministériels, une mesure nouvelle de 25 MF est inscrite à ce titre dans le projet de loi de finances pour 1999. Toutefois, la détermination des enveloppes de crédits affectés aux différentes catégories de personnels itinérants est fixée par l'autorité compétente en tenant compte des priorités arrêtées au plan local. Si le système d'une enveloppe globalisée, qui répond à une gestion modernisée responsabilisant les autorités locales, ne peut être remis en cause, la transparence des choix de répartition, tant au niveau national qu'au niveau local, est développée par la mise en place progressive de critères arrêtés en concertation avec les personnels concernés. La diffusion d'études comparatives conduites par les services centraux est un des éléments permettant de favoriser les évolutions souhaitées.

#### Hors classe IA-IPR

La CAPN correspondante se tiendra le 14 décembre 1998, sous réserve de la publication du décret instaurant une hors-classe IA-IPR.

La procédure d'évaluation retenue est similaire à celle adoptée pour le passage hors classe des IEN. Elle constitue un pas vers la transparence mais il manque, en amont, un contrat personnalisé quant aux missions à effectuer et aux objectifs visés.

Il n'existe pas de CAPA pour les IA-IPR, cela nous donne la garantie d'un classement véritablement national et non pas la juxtaposition de classements académiques.

Cette évolution de carrière pour les IA-IPR devra être étendue à un nombre plus important de collègues.

Nous interviendrons pour que l'effectif hors classe IA-IPR soit exprimé en pourcentage par rapport à l'ensemble du corps, ce qui nous assure d'une progression de cet effectif dans une période où le nombre des postes s'accroît.

# Frais de déplacement

A la suite d'une discussion au sein de l'exécutif fédéral, nous entamons une campagne sur les frais de déplacements

Au niveau fonction publique, nous sommes en attente des conclusions du Ministre sur cette question qui entrait dans le champ de l'accord salarial. Les demandes de l'UNSA-fonctionnaires portaient sur 3 points : le relèvement des taux de remboursements, l'augmentation de l'enveloppe globale et l'amélioration des conditions de remboursement voire la mise en place de systèmes d'avances de frais. Des décisions devraient intervenir d'ici la fin de l'année.

En attendant, sur le terrain, ce sont, comme chaque année à la même période, les mêmes difficultés : l'enveloppe budgétaire - dont, pour faire bonne mesure, les personnels apprennent le montant entre juin et septembre - est épuisée, les personnels nommés à la rentrée n'ont aucun crédit pour assurer leur mission, les autres ne peuvent plus se déplacer et/ou n'ont pas été remboursés depuis 6 mois ou plus.

Au-delà des protestations rituelles de rentrée qui s'éteignent avec l'arrivée des crédits de l'année suivante, il est inadmissible qu'une situation prévisible, connue, liée à des missions dont les ministres de l'Education nationale ne cessent de répéter l'importance, se reproduise avec une régularité désolante.

Nous vous proposons donc une action qui devrait durer sur l'année en mobilisant les collègues concernés pour qu'à la rentrée prochaine soit les collègues ont les moyens de se déplacer, soit ils ne bougent plus.

Dans un premier temps nous avons fait partir une lettre au Ministre (que vous trouverez ci-dessous).

Localement, il faut réunir l'ensemble des syndicats concernés, organiser des délégations auprès de l'inspecteur d'Académie, demander la réunion des CTPA afin d'exiger la transparence dans la répartition des crédits.

Dans le même temps, médiatisez vos interventions avec le courrier à Allègre et les exemples que vous trouverez dans vos académies : c'est en général tellement absurde que cela se passe de commentaires mais peut intéresser la presse locale.

Ren

FEN-UNSA FLASH n° 98/99-035

Christine BONNEFON

Monsieur Claude ALLEGRE Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie 110, rue de Grenelle 75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Comme chaque année, la fin d'exercice budgétaire pose avec acuité le problème des frais de déplacement des personnels de santé, de services sociaux, d'inspection, ... tout personnel dont les missions nécessitent de se déplacer régulièrement.

Ce n'est cependant pas aux incidences saisonnières mais bien aux causes réelles qu'il s'agit de s'attaquer.

Il s'avère que la gestion déconcentrée des crédits s'opère dans la plus grande opacité, et ce, malgré les demandes répétées en comité technique paritaire.

Ainsi, les agents concernés n'ont aucune idée, ni de la somme qui est attribuée à chaque Académie pour les frais de déplacement, ni de la façon dont cette somme est répartie et encore moins de quel montant dispose le service.

Cette opacité donne lieu à des courriers dignes de Courteline... ainsi, une infirmière en secteur rural se voit-elle refuser en mai 98 le paiement de ses frais de déplacement au motif qu'elle a dépassé l'enveloppe allouée à cet effet. Cette décision pourrait se comprendre si le montant de l'enveloppe annuelle lui avait été communiqué en janvier. Or, il n'en est rien, c'est par une lettre du 15 juin 98 que le recteur donne cette information pourtant indispensable à une bonne gestion. Cet exemple n'est, hélas, pas rare.

Il me semble donc indispensable que des instructions soient données dans les académies pour que les personnels aient connaissance dès le début de l'année des mesures les concernant et que les enveloppes budgétaires soient attribuées en fonction des besoins recensés afin que les personnels effectuent les missions qui sont les leurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma respectueuse considération.

Jean-Paul ROUX Secrétaire Général

# Réorganisation des académies

#### Réunion FEN du 17 novembre 1998 Etat de nos informations concernant l'expérimentation



#### **CAEN**

La non-validation de l'expérimentation dans l'académie de Caen serait due à l'absence de projet pédagogique.

#### LILLE

Au niveau académique, le Recteur, entouré d'une petite équipe, a réalisé son programme. Il n'a pas rendu public, malgré la demande faite par la FEN en C.T.P., le rapport qu'il a adressé au ministère.

La réorganisation des services repose sur les objectifs d'un nouveau projet académique :

- . redistribuer les chances mieux que nous ne le faisons aujourd'hui,
  - . s'inscrire dans un processus de développement,
  - . construire une société solidaire.

Quatre pistes ont été dégagées :

- renforcer le socle de la scolarité obligatoire (jusqu'à 18 ans ?) en reprenant les thèmes "lire, écrire, compter ", en relançant les ZEP et les SEGPA, en mettant "enfin "en place les cycles et en rendant leur vocation aux projets d'école (dont le Recteur estime qu'ils se résument à des PAE),
- réussir l'orientation au lycée (en levant le pied par exemple sur l'entrée en classes préparatoires),
  - l'éducation tout au long de la vie,
  - forger la citoyenneté dans le système éducatif.

En fonction de ce projet, le Recteur organise son académie :

- un administrateur serait nommé dans chacun des 14 bassins formation-emploi (BFE), plus probablement recruté parmi les personnels de direction que d'inspection ou d'administration. Un appel à candidature va être lancé. Le Recteur a insisté sur la fonction du niveau BFE : coordination, impulsion, mais pas de gestion.
- L'inspecteur général coordonnateur chargé de la pédagogie serait déjà pressenti. Les conseillers pédagogiques du premier degré sont inquiets de la perspective de la disparition de l'échelon administratif dont ils relèvent.
- Le pilotage serait assuré par un triumvirat : Recteur, Directeur des ressources humaines et Secrétaire général des services académiques regroupant rectorat et inspections académiques.
- Huit vice-recteurs. On perçoit déjà des rivalités parmi les personnes concernées.

Le Recteur gérerait le premier degré (carte scolaire). Les moyens lui seraient attribués (ex. formation continue) et il assurerait la répartition par BFE pour, dit-il, "éviter la cogestion". Une inquiétude majeure est liée au pouvoir des élus locaux sur les chefs de bassin. Une seconde inquiétude émerge des personnels des inspections académiques (on les assure qu'ils resteront en place et qu'il n'y aura pas de mutation d'office mais qui croire ?)

#### **NANCY**

Il semble que le projet n'ait pas été validé parce qu'il décentralisait des tâches de gestion au niveau des bassins.

#### **NANTES**

En audience, le Recteur a déclaré qu'il n'y avait pas de schéma national, que chacun faisait " ce qu'il veut ", qu'il s'agissait d'une contribution au projet final du Ministère.

Le projet académique est basé sur la spécificité de l'académie et sur ses objectifs spécifiques. Le Recteur a déclaré qu'il s'agit d'un projet politique dont le but est centré sur les élèves : il a donc une vocation pédagogique de façon à permettre une meilleure efficience, une meilleure lisibilité, depuis le ministère jusqu'aux établissements.

- Le Recteur se présente comme le patron de l'Académie, de la maternelle à l'Université (niveau stratégique global). Sa volonté consiste à réduire les inégalités, à mieux faire face à la massification dans le second degré, à assurer une meilleure cohérence école-collège-lycée.
- Le point fort serait le bassin de formation qui existe déjà mais dans un dispositif peu visible et peu lisible. Ce n'est pas un lieu de pouvoir mais un lieu d'enjeux (impulsion, mutualisation...)
- La place des EPLE et des circonscriptions serait renforcée pour le traitement des ressources humaines ( par délégation du Rectorat avec prérogatives). Il s'agirait de rendre plus responsable le chef d 'établissement.
- Le nouveau schéma académique comporterait 3 parties : le secrétaire général, les chefs de projets et l'IGEN coordonnateur pédagogique (déjà recruté).

Un nouveau rapport d'étape est attendu début 99. Pour l'instant c'est le flou, le vague. C'est un projet politique dont on ne voit pas les déclinaisons réelles. L'application serait progressive et achevée à la rentrée 99.

#### **VERSAILLES**

On perçoit une réticence face au projet et une inertie dans la mise en route, d'autant que le projet de redécoupage des académies dans la région semble abandonné.

Une première inquiétude est liée à la taille des services du rectorat. Actuellement, le Recteur ne maîtrise pas le fonctionnement de sa maison. Qu'en serait-il avec huit vice-recteurs ? Conjointement à la déconcentration, comment assurer également la gestion des personnels du premier degré et de la carte scolaire ?

- Une interrogation se pose sur le rôle de l'administrateur de bassin dans les nominations. Si ces dernières s'effectuent sur profil de poste, quel contrôle pourra s'exercer de façon à éviter le développement d'un pouvoir du prince ?

#### Conclusions

Localement, les inquiétudes sont fortes <u>dans tous les syndicats</u> (même parmi ceux qui avaient jugé positivement le rapport Pair). C'est dans le primaire et dans les IA, que les oppositions sont les plus affirmées. Il faut compter aussi avec l'hostilité de l'enseignement supérieur peu informé des projets, impliqué dans l'aménagement du territoire, mais sourcilleux quant à l'autonomie des établissements. La méthode détestable d'Allègre a fait école à Lille, avec plus de "rondeurs" à Nantes, mais on ne consulte que pour la forme, on a l'impression que les décisions sont prises.

Il n'y a pas de cohérence entre le rapport PAIR, le document de la Direction de l'Administration et ce qui est proposé dans les académies - sans compter la note anonyme du mois de juin. L'absence de clarté sur les buts recherchés renforce l'émoi ressenti par beaucoup de syndicats de la fédération.

<u>Il est impératif que nous parvenions à clarifier de nombreux</u> points :

Le cahier des charges disait que la phase d'expérimentation sur un nombre limité de six académies, commencerait en janvier 99, après validation par le Ministère, avec une évaluation en juin et une généralisation sur un modèle choisi en septembre 99. De fait l'expérimentation ne commencera qu'en septembre 99 mais toutes les académies peuvent s'y inscrire.

Quel est le calendrier de cette expérimentation ? Y aura-t-il un schéma d'organisation unique à la fin de l'expérimentation ?

Selon les projets les découpages sont variables. Le bassin de formation - emploi qui revient le plus souvent n'est pas une entité administrative. Mais on parle aussi de circonscription, de secteur de collège, de district ...

Quelles règles pour les découpages infra-départementaux ?

De nombreuses raisons nous poussent à refuser la disparition de l'échelon départemental : la gestion du premier degré à ce niveau fonctionne bien. Les rectorats vont avoir à gérer le second degré : attendons de voir comment cela va se passer.

D'autres structures continuent à fonctionner à ce niveau : tutelle des fonctionnaires par les préfets, financements des conseils généraux pour les collèges.

Le Ministère souhaite-t-il supprimer ce niveau de gestion ?

Certains projets ont été, paraît-il, critiqués parce que pas assez pédagogiques ou trop gestionnaires.

Quelles sont les missions administratives ? Quelles sont les missions pédagogiques ?

Ces projets correspondent à une déconcentration ministérielle avec centralisation rectorale " recteur patron " ou " viceministre ". Ceci induit plusieurs risques :

- Les instances paritaires (lieux de gestion et de définition d'objectifs) sont mises en cause. La concertation a été oubliée dans ces schémas. Les Recteurs, pour l'instant, ne répondent pas sur le rôle et les prérogatives de ces instances. La question du contre-pouvoir se pose. Nous ne saurions nous satisfaire de comités de pilotage généralisés ou des Conseils locaux d'éducation (CLE)

Quelle place pour les organisations représentatives dans les BFE ?

- Les schémas proposés par Lille et par Nantes sont très différents. En passant d'une académie à une autre, on passera d'un mode d'administration à un autre. Cela vient s'ajouter à bien d'autres disparités introduites par les projets du Ministère (CLE, Contrats éducatifs locaux, Ecole du XXIème siècle, écoles rurales, ZEP).

Que devient l'unité du service public d'éducation?

La réponse à ces dernières questions aura des conséquences sur la vie des organisations syndicales et sur leurs structures. La FEN a demandé une audience au Ministre sur la réorganisation des services académiques. Nous vous tiendrons au courant des suites de cette demande.

Réorganisation des académies

# Préserver la proximité et améliorer la cohérence

C'est un point qui, dans les académies dites expérimentales, fait déjà couler beaucoup de salive et d'encre et qui occasionne de nombreuses inquiétudes. Nous savons comment nous fonctionnons et même si nous nous plaignons souvent d'avoir trop de travail, nous avons toujours du mal à faire des impasses ou à ne pas répondre favorablement à une demande de participation à des groupes de réflexion qui nous valorisent.

L'avenir est plein d'incertitudes pour les écoles et pour nos fonctions.

Le changement apporterat-il les progrès attendus ou ne fera-t-il que déstabiliser les acteurs sans réellement reconstruire?

Mais ce changement est annoncé, on nous le promet radical et incontournable. Essayons donc de nous inscrire dans cette évolution et voyons en quoi et à quelles conditions elle peut être favorable.

Et tout d'abord, interrogeons-nous sur ce qui caractérise notre métier et qui peut se résumer en deux mots : la territorialité et l'isolement.

Nous sommes, en effet, chargés d'une circonscription définie par des limites et à l'intérieur de ce territoire nous assurons l'impulsion, l'accompagnement et le suivi pédagogique des enseignants. Nous sommes aussi des représentants reconnus de l'Education nationale, soucieux du service public et de ses valeurs. Sans nous comment évoluerait le dossier de la carte scolaire par rapport au discours du choix de l'école ? Quelles dérives verrait-on sur la gratuité de l'école et sur la démocratisation? Quelle politique se mettrait en place sur les Langues

Vivantes, sur les ZEP, sur l'évaluation ?

Certes, l'école ne donne pas toute l'efficacité souhaitée parce qu'il ne suffit pas de dire pour que cela se fasse. Mais il est sûr que si nous n'impulsons pas, rien ne se fait; les exemples ne manquent pas localement. Les inspecteurs responsables de circonscription ont donc le sentiment que, tout en étant mesurés sur la valeur de leur influence, ils jouent un rôle non négligeable dans l'évolution du système éducatif de par la reconnaissance institutionnelle et pédagogique qu'ils ont sur leur territoire.

Mais cela les isole terriblement de leurs collègues. Quelle que soit la taille d'un département et quelle que soit la décentralisation mise en place, les réunions et les discussions restent souvent d'ordre structurel et conjoncturel. Elles abordent rarement les problèmes de fond, faute de temps très certainement, faute de courage peut-être aussi. Dans sa circonscription c'est l'inspecteur qui assume les responsabilités, c'est lui qui fait les choix, les bons et les mauvais, c'est lui en définitive qui décide. Vu de l'extérieur, cela est qualifié de baronnie. Mais lorsque je cherche des barons, je ne trouve que des gens responsables, souvent partagés, et parfois inquiets.

Que nous offre donc la réorganisation des académies? De ne plus avoir de territoire et de ne plus travailler isolément. Inconvénient d'un côté, avantage de l'autre. Un fonctionnement en Bassin de Formation et d'Emploi avec un pool d'inspecteurs amène forcément le travail d'équipe. La notion même de mission transversale implique des relations interdisciplinaires et inter-cycles. Il sera difficile à l'IEN chargé de la formation continue de ne pas travailler avec celui qui s'occupe des ZEP ou des langues vivantes ou de l'AIS. Mais si le territoire devient celui du Bassin, que se passera-t-il sur le terrain? Les enseignants et les directeurs verront arriver tantôt le responsable de l'AIS, tantôt celui chargé du suivi des aides- éducateurs et les élus locaux auront affaire parfois avec un IEN qui leur parlera de carte scolaire, parfois avec un autre qui mettra en place un CATE. Les baronnies écla-

teront, mais que restera-t-il à la place ? Qui impulsera sur le terrain une politique d'ensemble cohérente ?

Qui sera reconnu comme interlocuteur?

La solution est peut-être dans le juste milieu. La notion de territoire doit être préservée, celle de travail d'équipe développée. Je pense qu'il est nécessaire de considérer, sur un secteur donné, un représentant identifié et reconnu susceptible d'impulser une politique et de la suivre dans une proximité qui assure son efficacité et sa cohérence. Mais il est nécessaire aussi que cette politique soit construite par une équipe et non par un individu

Et il faudra que chaque IEN accepte que des collègues chargés d'une mission

Pub Nathan	

particulière interviennent dans sa circonscription. Il faudra accepter que l'inspecteur chargé des ZEP réunisse et consulte les coordonnateurs ou les animateurs de ZEP du Bassin, que l'inspecteur chargé des Langues suive, aide, inspecte les enseignants des écoles et des collèges.

Nous ne sommes plus dans la responsabilité d'un seul inspecteur, mais nous ne voulons pas être dans la déresponsabilisation collective. Certes, le système éducatif ne montre pas toujours l'efficacité espérée, certes l'école ne parvient pas toujours à réduire les inégalités sociales, mais si nous n'étions pas intervenus dans son évolution, la société l'aurait certainement entraînée dans les

abîmes similaires à ceux des pays anglo-saxons. Nous avons veillé, nous avons défendu les valeurs de l'école et maintenu vaille que vaille les exigences du service public.

Il nous faut améliorer notre fonctionnement et nous y sommes prêts.

Mais cette amélioration ne pourra se faire que si la proximité et la cohérence d'actions sont maintenues. L'indispensable travail d'équipe ne se fera pas si chaque inspecteur est chargé de missions spécifiques, il ne se fera que s'il y a complémentarité entre un ensemble de responsabilités sur un secteur donné et des missions transversales plus larges géographiquement. Tout le monde aura alors à y gagner: les inspecteurs de

tous niveaux qui se découvriront et nos élèves qui, au travers de ce travail d'équipe, se retrouveront enfin et réellement au centre du système éducatif.

> Michel VOLCKCRICK IEN Douai Sud est IUFM Nord / Pas-de-Calais Centre de Douai



Pub Casden	

# " Améliorer l'efficacité de l'Ecole Primaire *"*

#### Extraits du rapport de l'inspecteur général Jean FERRIER

# La place de l'encadrement

" L'encadrement, laissé pour compte, voire malmené, ces dernières années, ne demande qu'à être de nouveau associé aux projets institutionnels ; il est très attentif aux problèmes de démocratisation de la réussite scolaire. Il convient qu'il soit précisément informé des orientations de la politique éducative, voire consulté sur les modalités de mise en œuvre, et pris au sérieux quand il fait part de ses analyses. Mobilisé dans un pilotage d'ensemble de l'action éducative, pilotage par le sens (finalités de l'action, principes éthiques incontournables) et par des objectifs de progrès définis pour chaque unité du système, l'encadrement de l'école primaire saurait aider à l'amélioration nécessaire de l'efficience scolaire. Si la formation et l'évaluation doivent, pour eux aussi, faire l'objet d'aménagements pour entraîner le plus grand nombre et favoriser la rénovation de certaines pratiques, des équipes ont, d'ores et déjà, su trouver des modes de mobilisation productifs qui doivent être encouragés. "

#### Le rôle de l'inspecteur

(pages 122 et 123)

"Dans les faits, tout ce qui concerne le premier degré finit par incomber peu ou prou à l'inspecteur chargé de la circonscription même s'il ne fait que préparer les décisions de l'inspecteur d'académie.

Ainsi, ses missions de base, l'évaluation des personnels et la formation-animation, s'exercent dans les interstices laissées libres par les tâches de gestion, par la participation à des jurys divers, par des réunions plus ou moins fructueuses à l'intérieur ou à l'extérieur du système éducatif.

Force est de reconnaître que face à la masse et à la diversité des tâches dont beaucoup sont à effectuer dans l'urgence, l'inspecteur choisit et délaisse plus ou moins ce qui devrait constituer son activité prioritaire. Pour lui comme pour les maîtres et les élèves, on s'interroge sur la dispersion extrême.

L'animation suppose de la présence. Pour l'inspecteur, cette présence ne peut se réduire à la seule inspection bien que celle-ci. si elle est conduite comme une évaluation à visée de régulation et de formation, inscrite dans le cadre de l'école, constitue la première étape d'une animation bien en prise sur les réalités du terrain. Il y a un réel bénéfice à voir les pratiques des maîtres et les productions et comportements d'élèves qu'elles génèrent, à ne pas se contenter de déclarations, pour comprendre, au moins partiellement, les processus qui aboutissent in fine à produire de la réussite ou des difficultés scolaires.

Il faut encore que l'inspecteur participe activement à la formation continue, que ce soit dans des stages ou sous la forme de demi-journées dites de conférences pédagogiques, qu'il soit là aussi pour aider les équipes pédagogiques lors des moments de réflexion collective pendant lesquels elles tentent de construire des réponses aux problèmes qu'elles rencontrent. Tout cela peut être partagé avec les conseillers pédagogiques, mais ne peut leur être entièrement délégué. il en va de la crédibilité de l'inspecteur dans le domaine pédagogique. Il est tout aussi nécessaire qu'il trouve la disponibilité pour travailler, avec les principaux de collèges des secteurs que couvre la circonscription, à la continuité pédagogique entre classes du cycle III et classes de sixième.

La présence de l'inspecteur auprès des maîtres n'est pas que physique, elle est aussi symbolique. Y concourent les liens avec les écoles qui ne sont pas tous de contrôle mais ressortissent aussi au conseil sollicité, par le courrier traditionnel (auquel l'abandon de la franchise postale a porté un coup) ou le courrier électronique, par le téléphone. Des procédures de dialogue, instaurées via des fiches navettes après lecture des divers comptes rendus que lui transmettent les écoles, sont, de la part de l'inspecteur, une première forme de régulation de l'action en même temps que le témoignage d'un intérêt.

Si l'on veut que l'inspecteur soit un relais actif en matière d'animation de la politique pour la réussite scolaire, il conviendra d'alléger certaines des charges qui pèsent sur lui ; ce pourrait être en responsabilisant davantage les directeurs ou en réduisant la circonscription dont la dimension, évaluée en fonction du nombre d'enseignants plus que d'un point de vue territorial, est assez variable. Chaque inspecteur a compétence sur un ensemble de 150 à 400 maîtres de l'enseignement public auxquels il convient d'ajouter les enseignants des établissements privés dont le nombre diffère beaucoup d'un département à l'autre. Il conviendrait que le nombre de maîtres ne dépasse jamais 300: il faudrait par ailleurs alléger les circonscriptions où se concentrent des difficultés comme celles qui comptent un très grand nombre de petites écoles éloignées les unes des autres pour tenir compte de la dispersion née des multiples partenariats dans le premier cas et des déplacements dans le second cas.

Il conviendrait aussi de s'assurer que, partout, les conditions de travail de l'inspecteur sont convenables. Disposant de locaux parfois exigus qui ne permettent pas de faire sur place des réunions, plus ou moins bien situés dans la circonscription (ce qui induit des déplacements coûteux en temps et en indemnités irrégulièrement versées) et plus ou moins bien équipés en matière de bureautique moderne (nouvelles technologies et reprographie), son environnement de travail est loin d'égaler celui des chefs d'établissement y compris des principaux de petits collèges où le nombre de professeurs ne dépasse pas la dizaine, voire de certains directeurs d'école. Limité dans les crédits de fonctionnement que lui octroie l'inspection académique, l'inspecteur est amené à rechercher des subsides supplémentaires, parfois auprès des collectivités locales avec les conséquences que cela peut avoir quant à son indépendance, parfois aussi en créant une association dont la gestion crée parfois des problèmes.

Cette situation peu favorable n'entame ni l'énergie, ni l'engagement d'une grande partie d'entre eux mais finit par en décourager un certain nombre; on peut penser aussi qu'elle n'est pas pour rien dans la baisse continue du nombre des postulants au concours de recrutement, par ailleurs peu incités à assumer des responsabilités plus larges quand le différentiel financier est si faible entre les fonctions d'enseignement et celles d'encadrement."

## Un rapport controversé

L'Inspecteur général, J. FERRIER, en réponse à une demande de Madame la Ministre, a analysé le fonctionnement de l'école primaire et traduit cette analyse dans un rapport qui nous interpelle.

Tout d'abord, un constatissu des évaluations nationales - devant lequel l'ensemble des personnels ne peut se dérober : " bon an, mal an, un quart des élèves quitte l'école primaire sans disposer des acquisitions indispensables en lecture, en calcul, pour suivre correctement au collège".

Cette donnée est complétée par celle de l'origine de ces élèves : " la plupart sont issus des milieux les plus défavorisés", ainsi " l'échec est socialement différentiel".

Ce constat objectif, effectué après les réserves qui s'imposent quant à la validité des évaluations nationales, a conduit l'auteur à mettre à jour certaines pratiques pédagogiques, entre autres, l'absence de différenciation pédagogique dans la prise en charge des élèves, l'abus des photocopies au détriment d'une production écrite de la part des élèves, le temps scolaire qui s'amenuise et la gestion de ce temps, le nombre - parfois excessif - d'intervenants extérieurs.

Jean FERRIER ne se limite pas à la classe, il s'intéresse aussi au pilotage du système depuis les directeurs d'école jusqu'à l'administration centrale sans oublier les inspecteurs du premier degré. Nous avons là une approche systémique du fonctionnement du système éducatif en ce qui concerne l'enseignement primaire. Il est à noter que les observations effectuées portent sur les pratiques pédagogiques et non sur l'en-

gagement professionnel des acteurs du système éducatif.

Nombre d'inspecteurs reconnaissent dans ce rapport la réalité de ce qu'ils constatent au quotidien.

Une question se pose alors : comment faire évoluer les pratiques constatées ?

Des réponses sont apportées, mais il y a un écart entre indiquer les évolutions à conduire et conduire ces évolutions.

C'est une affaire de détermination, de temps et de cohérence.

Le changement attendu, en réponse à cette étude, ne se produira pas par injonctions ou circulaires ministérielles, il implique un pilotage de qualité, cohérent, tout au long du système éducatif.

Pour être efficace, il ne doit pas être contredit par une multitude de dispositions injonctives, aussi fondées soient-elles, qui détourneraient chacun de l'essentiel et demanderaient chaque jour de modifier le dispositif mis en place la veille.

Clarifier les missions de chacun, les objectifs à atteindre, assurer dans la pérennité les moyens de fonctionnement du système, reconnaître le travail déjà effectué par les uns et les autres devrait contribuer à ce que ce changement s'opère.

Il nous reste une demande à exprimer à Jean FERRIER, que le tome 2 paraisse, celui où il fera état de ce qui va bien et des réussites obtenues, cela aussi peut contribuer aux <u>évolutions</u> attendues.

Michel LE BOHEC

#### Bilan du congé de fin d'activité au 1er octobre 1998 2nd degré et personnels d'inspection

Au cours de l'année 97, 5 500 départs en CFA ont été dénombrés.

Pour l'année en cours, on recense 3 532 agents qui ont intégré le dispositif du CFA ce qui représente 2 538 ETP. Sur ces 3 532 agents, 1 977 étaient préalablement en CPA.

Une statistique sur les années de naissance des ayants droits montre pour les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et d'inspection, la dispersion des départs entre les agents âgés de 56 à 60 ans.

Un effectif de 6 832 personnes se trouve encore en CFA (dont 20 parmi les personnels d'Inspection – Cf. tableau cidessous)

Personnels d'Inspection	20
Inspecteur Pédagogique Régional –	
Inspecteur d'Académie	6
I.P.R.I.A.	6
I.A. D.S.D.E.N.	
I.A. ADJOINT	
IA directeur de CRDP	
Inspecteur de l'Education nationale	14
I.E.N. de Classe normale	2
I.E.N. Hors classe	12

# Pensions en paiement au 31 décembre 97 (Inspecteurs de l'Education Nationale)

Grades et échelo	ns IND	DICES	BENEFIC	CIAIRES
Hors classe	IB	INM	Ayants droit	Ayants cause
7 <sup>ème</sup> échelon	1015	818	228	7
6 <sup>ème</sup> échelon	966	780	260	13
5 <sup>ème</sup> échelon	901	731	21	3
TOTAL			509	23
Classe normale	IB	INM	<b>Ayants</b>	Ayants
			droit	cause
9 <sup>ème</sup> échelon	901	731	873	370
8 <sup>ème</sup> échelon	871	708	13	11
7 <sup>ème</sup> échelon	801	655	6	10
6 <sup>ème</sup> échelon	750	616	2	4
5 <sup>ème</sup> échelon	659	547		2
4 <sup>ème</sup> échelon	582	489		1
TOTAL			894	398
TOTAL GENERAL	L		1403	421

# Table ronde Chefs d'Etablissement

Ouverture par le Ministre, jeudi 19 novembre 1998.

Responsable de la Mission nationale : Recteur René BLANCHET.

Rapporteur général : Céline WIENER (IGAEN).

Groupe des organisations représentatives des chefs d'établissement : SNPDEN, Amicale. SPDLC.

Groupe national de suivi:
1 IGEN, trois directeurs:
DPATE, DESCO, DAJ, des IA/
DSDEN, 1 IPR-IA, 1 DRH et 1
SGA académique, 7 proviseurs, 2 principaux, 1 CASU.

Groupe des organisations représentatives des partenaires et acteurs du système éducatif: FSU, FEN, SGEN, CGT, FO, FCPE, PEEP, régions, départements, villes, 6 élus lycéens (CSE et CNVL).

Audiences extérieures. Site Internet

Contributions des académies : " chaque recteur organise selon des modalités qu'il choisira un dispositif de concertation".

Schéma directeur de la réflexion

- 1 L'établissement scolaire au XXIème siècle, les missions des EPLE, leur organisation pour répondre aux missions : management et équipe du chef d'établissement.
- 2 Rôle et conditions de travail du chef d'établissement
- 3 Situation : vivier et recrutement, formation initiale et continue, évaluation et notation, débouchés de carrière, statut et rémunération.

Calendrier

- Pas de réunion pendant les élections professionnelles.
- Prochaine réunion entre le 10 et 20 décembre 1998.
- Remise des synthèses académiques le 20 janvier 99.
- Remise du rapport fin février/début mars 99.

#### Résumé de l'intervention de Jean-Paul ROUX

La FEN situe cette table ronde dans l'enjeu plus général des corps d'encadrement déconcentrés : chefs d'établissement, inspecteurs, encadrement administratif.

Les rapports hiérarchiques sont complexes à l'Education nationale. Les chefs d'établissement ont autorité sur les personnels et sur les usagers. Ils sont issus des corps qu'ils sont chargés d'encadrer. L'animation d'une équipe est parfois antinomique de l'autorité

Les chefs d'établissement représentent l'Etat dans l'établissement vis-à-vis des élèves, des parents et des personnels. Ils ont des relations plus politiques avec les collectivités territoriales (présence du FN dans les CA).

Leur malaise correspond au malaise global dans le système éducatif (recherche du sens de l'école dans une société marqué par le chômage et l'exclusion).

Mais le ministre ne doit pas non plus se défausser de tous les problèmes sur les chefs d'établissement (Cf. mouvement des lycéens)

> FEN-UNSA FLASH n° 98/99-033



# Pas une classe sans enseignant

Les inspecteurs responsables que nous sommes souscrivent à ce principe **mais**:

**Peut-on admettre** la remise en cause du droit fondamental (et du devoir) de formation continue des enseignants?

Dans certaines académies il n'y aura sans doute pas de possibilités de formation continue des enseignants, dans d'autres, elles seront si amputées que leur efficacité s'avère douteuse ; et pourtant, l'évolution du métier (contenus, méthodes pédagogiques, évaluation etc.) nécessite un investissement en formation. Alors, au lieu de rechercher en premier lieu les solutions permettant aux enseignants de se former tout en maintenant l'encadrement des élèves, on décrète d'abord et .. on discute ensuite.?..

Peut-on prendre le risque de dégradation de la qualité des sujets d'examen?

En effet, les inspecteurs doivent veiller au bon déroulement des examens : ceci commence par la qualité des sujets proposés aux candidats; or, à ce jour, les commissions d'étude de sujets se réunissent difficilement : d'une part parce qu'il n'y a que 4 mercredis par mois, d'autre part, parce que certains cours sont dispensés le mercredi après-midi ; de plus, les enseignants ne sont pas toujours autorisés par leur chef d'établissement à se rendre auxdites commissions du fait de la non-possibilité de rem-

Les inspecteurs ont essayé de fixer ces dates suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun de s'organiser; ils ont réduit le nombre de participants aux commissions, bien souvent à leurs dépens, car c'était sans compter sur l'absence de certains membres retenus dans leur établissement.

Peut-on prendre le risque de dégradation de la qualité des délibérations des jurys d'examen si ces derniers ne sont pas complets ?

Des situations difficiles apparaissent déià lors des premières réunions de jurys : des copies n'ont pu être corrigées faute de correcteurs, et les jurys ont dû être retardés jusqu'à ce qu'on trouve des enseignants disponibles. Les candidats aux examens professionnels peuvent-ils se permettre d'attendre ? Les personnels des services des examens eux-mêmes subissent l'agressivité des candidats, des enseignants et cette situation devient intolérable.

Le Syndicat de l'Inspection est prêt à débattre de toutes ces questions si on lui en donne l'occasion (ce qui ne fut pas le cas lors de la réunion de la table ronde BLOCH\*; que craignait-on alors?).

\* Table ronde dont l'objectif était de faire le point sur les différentes questions relatives à la présence des enseignants et à leur remplacement, de proposer des solutions. Le Recteur BLOCH a remis son rapport le 10 février 1998...

> Marie-Paule COLLET Secrétaire générale adjointe



# Traitements au 1er Novembre 1998

		Traitement	Ind. de résidence	sidence					Retenues	res					Supr	Supplément familial	nilial
Ech	<u>p</u>	brut	Zone 1	Zone 2	Retraite (d)	Σ	M.G.E.N. 2,5	2 %	CSG 5,1 % (nd)*	*(bn) %	CSG 1 % (d)*		CRDS 0,5 % (nd)*	2 % (nd)*	1 enfant : 15	15 F	par enfant
-	-		3%	1%	7,85%	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	2 enfants	3 enfants	en blus
IEN C	lasse	IEN Classe normale															
1	365	10 034,46	301,03	100,34	787,70	258,39	253,37	250,86	500,75	491,03	98,19	96,28	49,09	48,14	435,36	1 074,30	760,73
2	396	10 886,70	326,60	108,87	854,61	280,33	274,89	272,17	543,28	532,74	106,53	104,46	53,26	52,23	435,36	1 074,30	760,73
3	436	11 986,37	359,59	119,86	940,93	308,65	302,66	299,66	598,16	586,55	117,29	115,01	58,64	57,50	435,36	1 074,30	760,73
4	489	13 443,43	403,30	134,43	1 055,31	346,17	339,45	336,09	670,87	657,85	131,54	128,99	65,77	64,49	473,30	1 175,47	836,61
5	547	15 037,94	451,14	150,38	1 180,48	387,23	379,71	375,95	750,45	735,87	147,15	144,29	73,57	72,14	521,14	1 303,04	922,28
9	616	16 934,87	508,05	169,35	1 329,39	436,07	427,61	423,37	845,11	828,70	165,71	162,49	82,85	81,25	578,05	1 454,79	1 036,09
7	655	18 007,04	540,21	180,07	1 413,55	463,68	454,68	450,18	898,61	881,17	176,20	172,78	88,10	86,39	610,21	1 540,56	1 100,42
8	708	19 464,10	583,92	194,64	1 527,93	501,20	491,47	486,60	971,33	952,47	190,46	186,76	95,23	93,38	653,92	1 657,13	1 187,85
6	731	20 096,41	602,89	200,96	1 577,57	517,48	507,43	502,41	1 002,88	983,41	196,64	192,83	98,32	96,41	660,52	1 674,72	1 201,04
IPR-I	V IEN	PR-IA / IEN Hors classe	6														
3/4	929	18 584,37	557,53	185,84	1 458,87	478,55	469,26	464,61	927,42	909,42	181,85	178,32	90,92	89,16	660,52	1 674,72	1 201,04
4/5	731	20 096,41	602,89	200,96	1 577,57	517,48	507,43	502,41	1 002,88	983,41	196,64	192,83	98,32	96,41	660,52	1 674,72	1 201,04
9/9	780	21 443,50	643,31	214,44	1 683,31	552,17	541,45	536,09	1 070,11	1 049,33	209,82	205,75	104,91	102,88	660,52	1 674,72	1 201,04
2/9	818	22 488,18	674,65	224,88	1 765,32	579,07	567,83	562,20	1 122,24	1 100,45	220,05	215,77	110,02	107,89	660,52	1 674,72	1 201,04
A1		24 042,00	721,26	240,42	1 887,30	619,08	90,709	601,05	1 199,78	1 176,48	235,25	230,68	117,63	115,34	660,52	1 674,72	1 201,04
A2		25 000,00	750,00	250,00	1 962,50	643,75	631,25	625,00	1 247,59	1 223,36	244,63	239,88	122,31	119,94	660,52	1 674,72	1 201,04
A3		26 287,00	788,61	262,87	2 063,53	626,89	663,75	657,18	1311,81	1 286,34	257,22	252,22	128,61	126,11	660,52	1 674,72	1 201,04
* La C	.S.G.	* La C.S.G. est percue sur toutes les indemnités	ur toutes le	s indemnit	és												

nd : non déductible des impôts ; d : déductible

Il faut également ajouter la retenue "solidarité" de 1 % déductible.

# Les langues vivantes à l'école élémentaire

Depuis 1989 nombre d'élèves ont bénéficié, au cours de leur cursus scolaire, de séquences de classe centrées sur l'approche des langues vivantes étrangères.

# Des finalités partagées

Le SI.EN partage les finalités affichées par l'institution scolaire quant à cette entreprise :

- éducation à la citoyenneté (éveil à l'altérité et formation du futur citoyen de l'Europe, du monde);
- (re)mobilisation de tous les élèves pour l'ensemble des apprentissages, que ceux-ci soient disciplinaires, sensoriels, méthodologiques ou transversaux.

Les plus récents textes réglementaires sur ce sujet réaffirment les objectifs ministériels affichés depuis 1989. S'ils précisent les compétences attendues des élèves et les implications professionnelles qui, logiquement, en découlent pour les enseignants, ils n'explicitent nullement les moyens d'atteindre, de manière satisfaisante, les objectifs ambitieux que nous faisons nôtres.

En effet, le volontariat des maîtres reste de mise.

On fait, officiellement, appel à des aides-éducateurs (malgré le principe affiché de la non- substitution), à des intervenants extérieurs et à des locuteurs natifs qui, les uns et les autres, malgré leur bonne volonté, n'ont que rarement la double compétence linguistique et pédagogique indispensable.

#### Des difficultés

Plusieurs difficultés ont fait et continueront, si l'on n'y remédie pas, de faire obstacle à la mise en œuvre efficace de cette ambition :

- manque de constance dans les objectifs généraux (sensibilisation ? initiation ? enseignement ? );
- maîtrise d'une langue étrangère non vérifiée lors du recrutement des enseignants ;
- **absence, en IUFM, d'une formation initiale** généralisée dans ce domaine ;
- **formation continue** très brève ne permettant pas, le plus souvent, d'améliorer les compétences des stagiaires dans la langue étrangère ;
- incompétence réelle ou déclarée de nombre d'enseignants ;
- disparité et inégalité de la mise en œuvre sur le plan national et local (présence et qualité des intervenants);
- **pilotage insuffisant** tant nationalement que localement ;
  - manque de continuité entre l'école et le collège ;
  - hégémonie de l'anglais ;

# Des exigences

Le SI.EN s'oppose à "cette sous-traitance" qui ne permet pas d'assurer une formation convenable des élèves, conduit à leurrer les parents et contribue à décrédibiliser le service public d'éducation (et ses personnels) dans l'impossibilité, à l'heure actuelle, d'assurer par ses propres moyens la formation qu'il préconise pour les élèves.

Le SI.EN exige, pour que la généralisation recherchée par les ministres puisse être possible et de qualité :

- une formation digne de ce nom pour les enseignants ;
- un réel suivi sur le terrain par des inspecteurs et conseillers pédagogiques ayant eux- mêmes, au préalable, acquis les compétences linguistiques nécessaires ;
- une véritable évaluation de toutes les actions conduites jusqu'ici dans les classes.

Cette évaluation constitue un préalable indispensable à un engagement raisonné de la totalité des maîtres dans l'enseignement de ce qui doit, au même titre que les autres, être considéré comme une véritable discipline scolaire.